

CONCOURS PHOTO 2014

« Patrimoine de Beaufort en Anjou »

Article 1 : Présentation du concours

A l'occasion de la journée du patrimoine, *Délicieux Instants* et l'association *Puce et pied de mouche* se réunissent afin d'organiser un concours photographique ouvert à toute personne (sans limite de lieux) sur le thème du « patrimoine de Beaufort en Anjou » sur la période du 15 septembre au 6 décembre 2014.

(une personne habitant hors de Beaufort-en-Anjou peut participer au concours dès lors que celle-ci respecte le thème : « photographier le patrimoine de Beaufort-en-Anjou ».)

Article 2 : Conditions de participation

La participation est libre et gratuite, les frais d'envoi sont à la charge des participants. Chaque participant devra envoyer, au Salon de thé *Délicieux Instants**, un tirage sur papier photo au format 20x30cm (à déposer sous enveloppe) et l'envoyer en version numérique (format JPEG) à l'adresse suivante : contact@delicieux-instants.com (ou sur clé USB) (préciser « Concours Photos » sur l'objet du mail). La photo pourra être accompagnée d'une légende si le participant le souhaite.

Article 3 : Date limite de participation

Le dépôt de la photo, une photo maximum par participant, pourra se faire jusqu'au 6 décembre 2014, 18h.

Article 4 : Catégories du Concours

- Adulte (à partir de 16 ans)
- Jeunes (jusqu'à 15 ans) : possibilité de concourir individuellement ou collectivement pour la catégorie Jeunesse.

Article 5 : Critères de validation et mentions obligatoires

Pour être validée, chacune des épreuves devra impérativement comporter, au verso ou sur un document annexe, les indications suivantes :

- ✓ Nom et prénom de l'auteur (ou des auteurs)
- ✓ Coordonnées postales
- ✓ Numéro de téléphone et/ou e-mail
- ✓ Nom de l'espace photographié et le lieu.
- ✓ La mention « j'autorise Délicieux Instants et l'association puce et pied de mouche à reproduire et à utiliser cette photographie pour les besoins du concours photographique Patrimoine de Beaufort en Anjou 2014 » et signé de l'auteur.

Article 6 : Prix et Jury

Au cours de cette période, 5 prix seront remis :

- ADULTES
Médaille d'Or : 120€ + un bon d'achat Délicieux Instants de 30€.
Médaille d'Argent : un panier gourmand offert par Délicieux Instants.
- JEUNES
Médaille d'Or : 60€ + une composition de confiseries Délicieux Instants.
Médaille d'Argent : un assortiment de confiseries Délicieux Instants.
- **Prix du public** : une composition gourmande.

Le Jury se composera de plusieurs professionnels ainsi que du public. Des bulletins de votes seront mis à disposition du public au Salon de thé *Délicieux Instants*. Chaque vote comptera pour la délibération du jury lors de la sélection finale.

Article 7 : Résultats

Les photographes sélectionnés seront avertis par e-mail, téléphone ou courrier. Les épreuves feront l'objet d'une exposition durant la durée du concours photographique du 15 septembre au 6 décembre 2014.

Article 8 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu au mois de Janvier au salon de thé Délicieux Instants.

Article 9 : Publication du concours

La proclamation des résultats implique l'autorisation, par les auteurs, de la publication de leurs œuvres sur les supports de communication de *Délicieux Instants* et de l'association *puce et pied de mouche* dans le cadre exclusif du concours photographique « Patrimoine de Beaufort en Anjou 2014 ».

* adresse : 7, rue de la Maladrerie 49250 Beaufort en Vallée 02.41.47.21.28